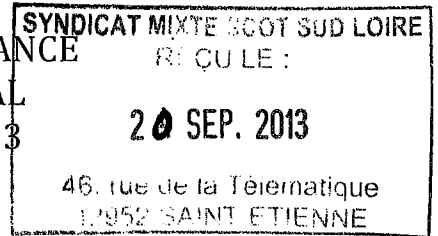




COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 SEPTEMBRE 2013



L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 10 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BONNET-LES-OULES, dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy FRANCON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2013

Etaient Présents : Messieurs Guy FRANCON, Jean Pierre BOUDIER (arrivé à 20h10), Christian CHAPELLON, Antoine ROBERT, Georges BONNASSIEUX, Guy TISSEUR, Dominique MANGEL, Bernadette DELENGAIGNE, Dominique JAY, Albert RAMBAUD, Brigitte FERRET, Laurent JONNEKINDT

Absents excusés : Christophe MASSACRIER, Frédéric PIOTEYRY

Absent non excusé : Richard DEVIDAL

20h05 : Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la modification de la délibération du 13 novembre 2012 dite "Enveloppe cantonale de voirie 2013".  
Approbation unanime

Le compte rendu de la séance du 30 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BOUDIER arrive ensuite.

**2013-09-01 DEMANDE DE DEROGATION AU CONSEIL GENERAL QUANT AUX TRAVAUX  
"TRAITEMENT DES ABORDS DE LA RD 54 ET TROTTOIRS"**

**CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT (COCA)**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'un COCA en date du 6 septembre 2012, entre le Conseil Général et la Collectivité.

Dans ce cadre, les travaux dits de "traitement des abords de la RD 54 et trottoirs" étaient programmés sur l'année 2015, avec demande de subvention fin 2014 adressée au Conseil Général.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de programmer ces travaux sur l'année 2014 et donc de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général avant fin 2013.

**Approbation unanime** quant à la demande de dérogation qui sera adressée au Conseil Général pour programmation des travaux dits de "traitement des abords de la RD 54 et trottoirs" sur l'année 2014,

**Approbation unanime** pour la demande de subvention auprès du Conseil Général,

**2013-09-02 DEMANDE DE DEROGATION AU CONSEIL GENERAL QUANT AUX TRAVAUX  
"REAMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 54 ET LA VC 6"**

**CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT (COCA)**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'un COCA en date du 6 septembre 2012, entre le Conseil Général et la Collectivité.

Dans ce cadre, les travaux dits de "réaménagement du carrefour entre la RD 54 et la VC 6" étaient programmés sur l'année 2014, avec demande de subvention fin 2013 adressée au Conseil Général.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de programmer ces travaux sur l'année 2015 et donc de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général fin 2014 seulement.

**Approbation unanime** quant à la demande de dérogation qui sera adressée au Conseil Général pour programmation des travaux dits de "réaménagement du carrefour entre la RD 54 et la VC 6" sur l'année 2015,

**Approbation unanime** pour la demande de subvention auprès du Conseil Général en 2014.

**2013-09-03 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

**Aménagement d'un parking sur la voie communale n°3**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'un COCA en date du 6 septembre 2012, entre le Conseil Général et la Collectivité.

Dans ce cadre, les travaux " d'Aménagement d'un parking sur la voie communale n°3" doivent débiter sur l'année 2013 et la demande de subvention au titre des amendes de police, adressée au Conseil Général, doit intervenir dans les plus brefs délais.

**Approbation unanime** pour la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

### **2013-09-04 ENVELOPPE CANTONALE DE VOIRIE 2013**

Modification de la délibération du 13 novembre 2012

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13 novembre 2012, des travaux de réfection de voirie avaient été décidés en séance du Conseil Municipal.

Au vu des dégradations plus importantes subies par certains chemins, il convient de modifier cette dernière comme suit :

Seront planifiés les travaux de réfection du chemin du Montet pour 9 675 € HT, chemin de la Petite Combe pour 16 916 € HT, chemin des Boules pour 4 534 € HT, Chemin de Bellevue pour 15 998 € HT, Chemin rouge pour 2 800 € HT soit un total de 49 923 € HT.

Approbation unanime pour ces modifications de travaux de réfection de voiries.

### DIVERS

#### Avis sur le plan de secours aéronautique Saint Etienne Bouthéon

Monsieur le Maire dresse lecture des dispositions du plan de secours aéronautique Saint Etienne Bouthéon notamment sur celles concernant plus spécifiquement la collectivité. Aucune remarque n'est soulevée.

#### Avis Favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire avec réserve pour l'habitat

Le Conseil Municipal émet une réserve concernant la thématique de l'habitat. Monsieur le Maire fait remarquer que "si les communes importantes ne s'en sortent pas mal au niveau des permis de construire, il apparaît que les petites communes et notamment Saint Bonnet les Oules, ne pourraient plus que délivrer 2 permis par an, ce qui serait bien insuffisant pour renouveler sa population".

De plus, le montage du SCOT contribue à orienter les entreprises en périphérie des villes qui elles-mêmes se devront d'accueillir plus de population, et ce au détriment du Grenelle de l'Environnement (concernant les déplacements).

Prochain Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2013 à 20h.

Le Maire,  
Guy FRANÇON